

H. Procédure d'admission en 3^{ème} prépa-métiers

Au cours de la dernière année de scolarité au collège, les élèves volontaires peuvent suivre une classe intitulée « **3^{ème} Prépa Métiers** ». Cette classe vise à préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et leur permet de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mentionné en fin de cycle 4. La 3^{ème} Prépa Métiers permet de renforcer la découverte des métiers, notamment par des stages en milieu professionnel, et des formations, dont celles proposées sous la voie de l'apprentissage, notamment par des périodes d'immersion dans des centres de formation d'apprentis (CFA), des sections d'apprentissage ou des unités de formation par apprentissage (UFA) [article L.337-3-1 du code de l'éducation]. Dans un certain nombre de BEF, les lycées professionnels travailleront en réseau afin d'offrir aux élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers un choix plus large de découverte des filières.

H-1. Public concerné

Cette offre concerne quelques élèves de 4^{ème} par collège qui sont volontaires, en difficultés d'apprentissage mais sans rejet scolaire, et qui s'intéressent aux approches et activités professionnelles et technologiques.

Attention : l'élève ne doit pas être en situation de pré-rupture (exclusions, grand absentéisme, avertissements permanents...). Un rejet scolaire marqué, des difficultés comportementales importantes... ne peuvent en autoriser l'accès. D'autres dispositifs sont plus adaptés pour la prise en charge de tels élèves : parcours personnalisés, classes relais, dispositifs spécialisés...

Il conviendra de fournir des bulletins comportant des données relatives à l'absentéisme.

Les dossiers d'admission en 3^{ème} Prépa Métiers sont à retourner pour **le lundi 06 mai 2024 dernier délai** à la DSDEN d'accueil (54, 55, 57 ou 88).

Les élèves candidatent pour l'établissement le plus proche de leur domicile. Ils peuvent formuler un autre vœu pour un autre établissement. Les admissions se feront prioritairement au sein du BEF dans lequel l'élève est scolarisé et dans la limite des capacités d'accueil.

A noter : en cas d'exclusion de la classe de 3^{ème} Prépa Métiers en cours d'année, l'élève devra rejoindre sa classe de 3^{ème} générale de son collège de secteur.

H-2. Admission

La commission d'admission en 3^{ème} Prépa Métiers aura lieu **le mercredi 22 mai 2024**.

Remarque : en cas de non admission sur ses vœux, l'élève poursuit sa scolarité en classe de 3^{ème} générale dans son collège de secteur.

Annexes : H. Procédure d'admission en 3^{ème} prépa-métiers

- [H0. Dossier de candidature en 3eme prépa-métiers](#)
- [H1. Liste récapitulative des candidats pour l'admission en 3eme prépa-métiers](#)
- [H2. Liste des classes de 3eme prépa-métiers en lycée public](#)